N° 4610. — 5e Année

CINQ CENTIMES

Vendredi 10 Mars 1893

REDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 50

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 5 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'ESTAFETTE DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES ..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALES ..... 2 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux du Journal et PARIS, l'Agence Havas, place de la Bourse, 60

TÉLÉPHONE

LE PROCÈS DE CORRUPTION

LA JUSTICE

L'heure de la justice est enfin venue.

La parole a cessé d'appartenir exclusivement aux accusateurs et aux délateurs. Le terrible procès qui se plaide depuis trois mois devant l'opinion publique, va être enfin jugé par une magistrature populaire, probe et impartiale.

L'œuvre de la calomnie s'arrête. Celle de la justice commence.

Notre émotion est grande, nous l'avouons, au seuil de ces débats, dans lesquels nous voyons mettre en jeu l'honneur d'éminents républicains, d'hommes que nous étions accoutumés d'aimer et de respecter.

Notre anxiété est profonde au début de cette cause mémorable, et telle que, depuis de longues années, depuis le procès de Teste et Cohibère sous Louis-Philippe, la justice française n'en a vu se dérouler devant elle.

Car nous devinons déjà le but que vont s'efforcer d'atteindre les ennemis de la République. Nous comprenons, dès la première audience, quelle sera la tactique de MM. de Lesseps et Fontanes et de leurs amis. Nous voyons se dessiner la manœuvre par laquelle les premiers et principaux coupables, les organisateurs de l'entreprise de corruption qui a son dénouement aujourd'hui devant la Cour d'assises, essaieront de détourner l'attention de leurs crimes en provoquant de nouveaux scandales, en jetant à la malignité publique les noms des hommes les plus considérables du parti républicain, et en formulant obstinément des accusations retentissantes, destinées à jeter l'hésitation et le trouble dans l'esprit des jurés.

Lorsque le ministère Loubet eut résolu de poursuivre les administrateurs du Panama, MM. de Lesseps et Fontanes essayèrent d'intimider le gouvernement par la menace de scandaleuses révélations. Ils documentèrent M. Delahaye, lui fournirent la liste des chèques Thierrée, et provoquèrent la campagne inouïe qui a été menée depuis trois mois.

Le gouvernement de la République n'eut pas cependant une minute d'hésitation. Il accomplit son devoir, si douloureux qu'il pût être, et chargea la justice de poursuivre son œuvre de lumière et de vérité.

Aujourd'hui, les mêmes menaces sont proférées ; les mêmes vengeances commencent à s'exercer.

On a dit et répété, à MM. de Lesseps et Fontanes, depuis quinze jours, que la réaction cléricale avait les yeux fixés sur eux ; qu'elle attendait de leur part de nouvelles révélations susceptibles d'accabler les républicains ; qu'ils n'avaient plus rien à perdre, plus rien à attendre du gouvernement, et qu'il ne leur restait qu'un devoir à remplir : celui de tomber en entraînant avec eux le plus grand nombre de républicains possible, et ceux surtout dont la chute pourrait être le plus sensible à notre parti, le plus funeste à la République.

Et M. de Lesseps a déjà répondu à ces adjurations. Et M. Fontanes le suivra certainement dans la même voie. Et les avocats des accusés rencchériront encore sur leurs accusations et sur leurs sensationnelles déclarations.

Vengeance! Tel est, à n'en point douter, le mot d'ordre des administrateurs du Panama. Vengeance contre les républicains qui les ont dénoncés à la vindicte publique; vengeance contre le gouvernement qui les a fait poursuivre; vengeance contre les hommes politiques qui ne les ont ni protégés, ni défendus!

Au milieu de toutes ces passions déchaînées, de ces colères qui éclatent, de ces violences aveugles qui se donnent libre cours, les hommes auxquels est échue la tâche redoutable de prononcer sur la culpabilité des accusés et d'émettre un verdict de haute et souveraine justice, ont besoin de conserver tout leur calme et tout leur sang-froid.

Et c'est le devoir de tous les citoyens honnêtes et qui désirent une impartiale justice, de garder vis-à-vis d'eux une réserve sévère, qui leur laisse la plénitude de leur libre appréciation et de leur indépendance.

Nous ne nous attendons pas, certes, à ce que les exploiteurs du scandale panamiste, comprennent ainsi leur devoir, et puissent s'astreindre à une attitude aussi convenable.

Mais cela ne saurait influer en rien la conduite des républicains.

Plus sincèrement que les ennemis de la République, ils ont cherché à faire la lumière, toute la lumière, sur cette ténébreuse affaire du Panama. Plus résolument qu'eux, ils ont réclamé justice, justice impartiale et sans haine, mais justice inexorable contre les coupables quels qu'ils soient, et à quelque degré de l'échelle sociale qu'ils se trouvent placés.

Ils attendront avec recueillement, et avec le respect dû aux représentants de la Loi, le verdict qui sera bientôt prononcé.

Et si MM. de Lesseps et Fontanes ne se contentaient pas de formuler des accusations hasardées ; si contre toute attente ils apportaient des preuves sérieuses et décisives à l'appui de leurs vagues incriminations, les républicains sauraient trouver encore dans la virilité de leurs sentiments démocratiques la force de faire, eux aussi, implacable justice.

Georges ROBERT.

Une lettre des députés du Pas-de-Calais

En prévision de la prochaine discussion par le Sénat du projet de loi sur la réforme de l'impôt des boissons, M. Bondenoot, député, a remis à M. Huguet, doyen des sénateurs du Pas-de-Calais, la lettre adressée ci-dessous qu'ont signée, MM. Basly, Boulanger-Bernet, Bondenoot, Achille Fanien, Georges Graux, Jonnart, Lamendin, Lelieu et Taillandier, députés.

« Les soussignés, députés du Pas-de-Calais, attirent l'attention de Messieurs les sénateurs du Pas-de-Calais et de la région du Nord sur la nécessité qu'il y a de prononcer la disjonction de la réforme de l'impôt des boissons, d'avec le budget de 1893, afin qu'il puisse être procédé dans le Sénat à une étude du projet qui ne soit pas hâtive, mais qui soit éclairée et complète ; étude qui permette d'obtenir la réduction à un taux modéré de l'augmentation du droit sur l'alcool et de faire que la réforme comporte une répartition plus juste et plus égale de l'impôt, entre tous les contribuables du pays.

LE PROCÈS en corruption

DEVANT LA

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

AVANT L'AUDIENCE

Aux abords du Palais

Une foule énorme se presse aux abords du Palais-de-Justice. Dès six heures du matin, les curieux sont extrêmement animés ; on s'attend à ce que les débats soient très mouvementés.

Les mesures prises pour défendre l'accès de la salle d'audience sont des plus rigoureuses et les consignes données sont strictement exécutées. A l'entrée des couloirs qui conduisent à la Cour d'assises, des barrières ont été établies ; nul ne peut les franchir, s'il n'est avocat, témoin ou journaliste judiciaire.

Les gardes spéciaux de Paris, renforcés par des gardes municipaux, sont inflexibles à cet égard, et force est aux curieux de s'incliner devant la consigne rigoureuse.

Dans les couloirs

Dans les couloirs on remarque la présence de MM. Floquet, Clémenceau et Spuller, qui se promènent en attendant l'ouverture des portes.

Arrive bientôt après, une délégation de la commission d'enquête parlementaire.

On raconte que M. Danet soulèvera un incident au début de l'audience.

On dite encore, pour certains grefiers d'obligataires, MM. Boulay, Las Cases, Bocandé, etc., etc.

La salle des assises

Afin de conserver à l'audience le caractère de publicité exigé par la loi, les premiers arrivés ont été autorisés à pénétrer dans l'espace réservé, au fond de la salle, au public debout.

L'intérieur de la salle est occupé par les hommes, les journalistes et les avocats.

L'audience

A midi dix, l'audience est ouverte sous la présidence de M. Pilet-Desjardins.

L'avocat général Laffon occupe le siège du ministère public.

L'avocat général requiert l'adjonction d'un conseiller assesseur et de deux jurés suppléants.

La Cour désigne M. Adam, comme conseiller assesseur.

La table des pièces à conviction est encombrée de cartons contenant les pièces du dossier.

A midi trente, les neuf accusés sont amenés à leur banc par quatre gardes républicains ; ils prennent place dans l'ordre suivant :

Ch. de Lesseps, Maurice Fontane, Baihaut, Blondin, Sans-Leroy, Duval, Dupré de la Funconnerie, Gobron et Proust. Tous sont en redingote noire. C'est d'une voix quelque peu émue que chacun des accusés désigne son nom et qualité.

A midi 15, le greffier donne lecture de l'acte d'accusation, ce qui ne prend pas moins d'une demi-heure, et que nous lecteurs connaissent, outre les personnes déjà citées, on remarque la présence de MM. de Freycinet, Henry Maret, Andrieux et trois ou quatre dames, femmes de magistrats, paraît-il.

Les témoins

L'appel des témoins est fort long : on sait qu'ils sont au nombre de 56 : seuls, MM. de Soubeyran et Monchicourt, empêchés, ne répondent pas à l'appel de leur nom ; ils se présenteront d'ailleurs au cours du procès.

Pendant l'appel des témoins, certains bancs tels que ceux de MM. Clémenceau, Floquet, de Freycinet, Henry Maret, Mme Cottu, sont soulignés par des ébaudissements variés du public.

Avant de procéder aux interrogatoires, le président demande aux parties civiles de justifier de leur qualité d'obligataires ou d'actionnaires, de la date de leur souscription ou de leur achat.

Me Boulay déclare qu'il se présente pour M. Brisson et autres souscripteurs d'obligations des emprunts de 1888 à 1892.

Me Las Cases fait des déclarations analogues.

Par arrêt de la cour, toutes les parties civiles sont admises, sauf celle représentée par Me Bocandé.

Incident

Alors Me Albert Danet se lève :

Avant qu'il soit passé aux interrogatoires, je dois présenter à la cour une observation. M. Sans-Leroy a eu, dans un de ses interrogatoires à répondre à diverses questions de M. le juge d'instruction Franqueville concernant la présence de son nom avec une somme en regard sur une liste saisie chez M. Eugène Deschamps et aussi sur un carnet d'argent.

M. Sans-Leroy déclara qu'il ne connaissait en aucune façon ce M. Deschamps, et qu'il s'étonnait qu'on fît d'une liste qui n'avait rien d'scabreuse.

Or voici les pièces du dossier : il n'y a ni la déposition de M. Eugène Deschamps qui disait tenir cette liste « Arton » et la liste ni le carnet d'Arton ne figurent parmi elles. Dans les pièces demandées à M. le juge d'instruction, on nous a déclaré qu'il ne pouvait nous les livrer parce qu'elles appartenaient à une enquête informative.

Je demande au président d'ordonner l'apport de ces pièces en vertu de son pouvoir discrétionnaire.

M. l'avocat général. — Les défenseurs ont eu à leur disposition le dossier. M. Sans-Leroy a déclaré que cette n'avait aucune importance, le juge d'instruction a fini par partager son vis. Aujourd'hui, M. Sans-Leroy prétend vouloir que les pièces soient produites. Eh bien, soit ! Dans l'intérêt de la vérité, je ne m'oppose pas à ce que ces pièces soient réclamées.

M. le président. — Me Danet, vous faites appel à mon pouvoir discrétionnaire. Ordonnons que les pièces en question seront apportées au greffe de la cour d'assises.

Cet incident clos, l'interrogatoire de M. Ch. de Lesseps commence.

Interrogatoire de M. C. de Lesseps

Le président cherche d'abord à bien préciser quelles étaient les fonctions remplies par M. Charles de Lesseps à la Compagnie de Panama.

M. Charles de Lesseps. — Je n'ai jamais agi que dans la limite des instructions que me donnait le conseil et des crédits qui m'étaient alloués.

D. Mais, en fait, c'était vous qui traitiez avec les personnes qui avaient affaire avec la compagnie.

R. Souvent le secrétaire général travaillait plus que le ministre lui-même. Mais il est toujours obligé d'en référer au ministre ! C'était mon cas. Pour toutes les affaires, j'en référais au conseil d'administration.

D. M. Fontane n'était-il pas un de vos collègues aux dévoués ?

R. C'était — comme moi — un fonctionnaire soumis aux ordres du conseil.

D. Sa responsabilité serait donc égale à la vôtre, sans que vous puissiez vous en couvrir ?

R. Il a été nommé par le conseil. Je ne veux décliner aucune responsabilité. Je même que je me considère comme sous les ordres de mon père. Mr Fontane se considérait comme étant sous les miennes.

D. En 1885, le ministre des travaux publics, ayant envoyé un ingénieur à Panama, vous avez sommé à faire une fois de plus, un crédit public, sous la forme d'une émission d'obligations à lots.

M. Cornélius Herz et M. Clémenceau

R. En effet, à ce propos, M. Cornélius Herz vint son rôle, et mon père me mit en rapports avec lui. M. Herz me dit que c'était une bonne idée que d'associer des politiques à lots, qu'il pourrait mettre à notre service son influence.

M. Cornélius Herz me parla de ses relations dans le monde politique, avec M. Clémenceau, comme commanditaire de la *Justice*, et on pouvait compter sur M. Clémenceau comme appelé à un bel avenir gouvernemental.

J'avais bien des raisons de supposer que M. Cornélius Herz était bien en cour : il avait beaucoup avancé dans la Légion d'honneur. Cependant il manifestait des exigences, qui me rebutaient : il voulait entrer avec nous dans toutes sortes d'affaires.

A Mont-sous-Vaudrey

C'est ainsi qu'il nous présentait à escompter des traites d'un M. Daudemi, mort depuis. M. Cornélius Herz, voyant mes bras alignés, me dit un jour : « Etes-vous jamais allé à Montsous-Vaudrey ? » Je répondis : « Non ! » « Eh bien ! si vous voulez, nous allons y aller ensemble ; vous verrez en quels termes je suis avec M. Grévy. »

Nous partîmes. M. Cornélius Herz fut reçu comme un ami de la maison. De telle sorte que je fus bien obligé de reconnaître que M. Cornélius Herz avait une puissance réelle.

Toute la question pour moi fut donc celle-ci : Fait-il utiliser M. Herz comme titulaire de la *Justice*, familier de l'Elysée, ou faut-il se l'attacher, au prix même de lourds sacrifices ? Tel est tout le secret de mes conduite.

*

D. Il fallait mettre à la porte cet homme dont la malhonnêteté vous apparaissait nettement et dévoiler son complice. C'était un impudent contre lequel vous deviez vous protéger.

R. Hélas ! je n'étais pas recherché.

D. Vous pouvez en bien chasser. Au besoin avez l'aide de la justice.

R. Elle vient souvent quand on en l'appelle pas : et toujours après. Je vous ai dit ainsi qu'en 1884, elle n'a pas bougé, quand nous lui avons signalé les fausses dépêches dénonçant le mensonge fondrement des souscriptions qui s'annonçaient brillamment.

Quand nous avons commencé le canal, nous l'avons commencé en bons bourgeois. Mais nous avons bien vite reconnu qu'il était certains concurrents financiers, qu'il journalisme dont il était impossible de se passer, si l'on voulait faire aboutir l'œuvre.

C'est ainsi que nous avons dû nous incliner devant M. Cornélius Herz.

D. C'est vous qui lui avez, en 1885, fait délivrer deux bons de 500,000 francs et de 100,000 francs que vous auriez dû lui refuser ?

R. Il n'est pas possible, cependant, de contester absolument ses relations, notamment avec la presse, puisqu'il était un des principaux commanditaires de la *Justice*, et que le gouvernement lui-même, pour les dépenses de publicité, nous donnait l'exemple.

D. Faites intervenir le gouvernement le moins possible.

R. Il faut bien cependant que je me défende, quand bien même cela serait désagréable à l'accusation.

M. Blondin

D. Au retour de l'ingénieur Rousseau, quand il s'agit du dépôt du projet de loi sur l'émission des obligat ons à lots, M. Fontane reçut la visite de M. Blondin.

R. Oui, M. Fontane me prévint, dans les premiers jours de juin, qu'il avait reçu la visite d'un chef de bureau du Crédit Lyonnais, ami du ministre des travaux publics, qui venait — en son nom et sécrétant un milliard pour dépouiller le projet. Je savais que le gouvernement pouvait s'adresser parfois à des sociétés particulières pour réparer les lacunes faites aux fonds secrets.

Le ministre BAIHAUT

M. l'avocat général. — Ne faites pas des insinuations, et si vous avez à parler, que ce soit en termes précis (Murmures dans l'auditoire.

R. Je parle, suivant les besoins de ma défense. Quand j'aurai à généraliser, je généraliserai. Quand j'aurai à dire des noms, je les dirai.

Je sais bien — cela m'était revenu de divers côtés — que le gouvernement — ou puisque le mot vous choque — certains ministres avaient pu trouver des supplémentés de fonds secrets.

Mon premier mouvement fut de refuser toute entrevue. « Ne me mettez pas en présence de ce monsieur-là ! dis je à M. Fontane ; je ne veux pas le connaître. »

M. Fontane pourrait-il, pour me montrer que son visiteur paraissait bien remplir un mandat : « Le soir même, vous recevrez, me dit-il, d'après mon intermédiaire, une convocation de M. Baihaut qui annoncera le dépôt si les conditions sont acceptées ; si non il tiendra un langage différent. » Tout se passa exactement ainsi. Je dis le lendemain à M. Fontane : « Faites mon venir ce monsieur-là ! »

Je vis donc M. Blondin. Il me dit que le ministre avait besoin d'un million pour des besoins gouvernementaux, et s'adressa avec le vif intérêt de loi qu'il allait déposer ; ses propositions étaient acceptées.

Il ajouta qu'en ce qui le concernait il était un honnête et que rien de cet argent ne devait rester entre ses mains. Nous discutâmes alors le montant dont le versement de million devait fait les déboursements du paiement. 375,000 francs devaient être payés au moment du vote du projet de loi.

C'est la seule somme qui aitée versée, le projet ayant été retiré.

Le président. — Qui mais dans tout cela je ne vois aucune extorsion de fonds, aucune violence.

R. Il n'y avait absolument aucun moyen d'éviter ces exigences, si je voulais assurer le dépôt du projet de loi !

L'audience est suspendue à 2 h. 55.

Reprise de l'audience

A 3 h. 35, l'audience est reprise.

M. de Lesseps affirme qu'il a cru qu'il s'agissait de satisfaire des besoins gouvernementaux.

— Ce n'est que plus tard, ajoute-t-il, que j'ai su la vérité.

M. de Reinach

M. le président. — Vous connaissiez en 1888. Quand avez-vous connu M. de Reinach ?

R. Dès 1879. M. de Reinach était au nombre des financiers qui faisaient les fonds demandés par le premier société de Panama.

C'est lorsque nous sommes devenus concurrents des droits de cette société concessionnaire que j'ai été mis en relations avec lui.

M. de Reinach avait beaucoup de suite dans les idées.

Il continué à la nouvelle société le concours qu'il avait prêté à la première société.

Mais je n'ai jamais eu aucun traité avec lui.

D. Alors comment se fait-il que vous lui ayez versé 1 million ? — Il vous a rendu ?

R. Il le fallait bien, toute émission compte certains frais de courtage.

Vous avez déjà dit cela.

R. (avec vivacité). Mais c'est utile à ma défense (Murmures approbatifs).

Les grands établissements financiers

Certains établissements de crédit, comme la Société générale et le Crédit lyonnais, viennent nous trouver et nous disent : Voici la part que je veux, il faut passer par là.

Le syndicate se constituait et un certain nombre de banquiers demandaient à faire partie du syndicat. C'est ainsi que M. de Reinach a fait valoir les titres considérables qu'il avait offert deux millions, comment le prêt-t-il trois deux à cinq, je m'en explique plus tard (Mouvement prolongé).

D. Quand on compare la commission touchée par une maison comme le Crédit Lyonnais de trois cinq millions du baron de Reinach qu'étonne de l'énormité des avantages qu'on lui fait.

R. Mais le Crédit lyonnais a touché plusieurs millions. Quant à M. de Reinach il n'a pas touché seulement pour les nécessités de l'entreprise.

D. Expliquez-vous.

R. J'ai offert deux millions à M. de Reinach. Il m'en fait bien davantage, m'a-t-il dit, six ou douze ; j'en ai besoin pour Corneliss Herz qui me presse.

J'ai répondu : Mais cela ne regarde pas la compagnie.

M. de Reinach entra dans un désespoir si vif que je lui dis : « Je ne vous y prête pas ; ce n'est pas mon part. Quand il vous aura pris dans mon bilan, vous demanderez votre paiement et votre chemise (Rires) et comme il est de bon ton de ne pas payer ses vous allez dans la coutume d'Adam, de la fin du 19e siècle, je vous rendrai sur le trottoir (Hilarité prolongée).

M. de Freycinet

Je n'ai pas revu M. de Reinach pendant quelques jours, puis j'ai reçu la visite d'un officier d'ordonnance, M. de Freycinet, qui m'a dit : « Le ministère a besoin d'argent. Il faut que vous vous entrevoyiez. » Ne me mettez pas en présence de ce monsieur-là ! dis je à M. Fontane ; je ne veux pas le connaître. »

M. Fontane pourrait-il, pour me montrer que son visiteur paraissait bien remplir un mandat : « Le soir même, vous recevrez, me dit-il, d'après mon intermédiaire, une convocation de M. Baihaut qui annoncera le dépôt si les conditions sont acceptées ; si non il tiendra un langage différent. » Tout se passa exactement ainsi. Je dis le lendemain à M. Fontane : « Faites mon venir ce monsieur-là ! »

Je vis donc M. Blondin. Il me dit que le ministre avait besoin d'un million pour des besoins gouvernementaux, et s'adressa avec le vif intérêt de loi qu'il allait déposer ; ses propositions étaient acceptées.

Il ajouta qu'en ce qui le concernait il était un honnête et que rien de cet argent ne devait rester entre ses mains. Nous discutâmes alors le montant dont le versement de million devait fait les déboursements du paiement. 375,000 francs devaient être payés au moment du vote du projet de loi.

C'est la seule somme qui aitée versée, le projet ayant été retiré.

Le président. — Oui mais dans tout cela je ne vois aucune extorsion de fonds, aucune violence.

R. Il n'y avait absolument aucun moyen d'éviter ces exigences, si je voulais assurer le dépôt du projet de loi !

L'audience est suspendue à 2 h. 55.

Reprise de l'audience

A 3 h. 35, l'audience est reprise.

M. de Lesseps affirme qu'il a cru qu'il s'agissait de satisfaire des besoins gouvernementaux.

— Ce n'est que plus tard, ajoute-t-il, que j'ai su la vérité.

M. de Reinach

M. le président. — Vous connaissiez en 1888. Quand avez-vous connu M. de Reinach ?

R. Dès 1879. M. de Reinach était au nombre des financiers qui faisaient les fonds demandés par le première société de Panama.

C'est lorsque nous sommes devenus concurrents des droits de cette société concessionnaire que j'ai été mis en relations avec lui.

M. de Reinach avait beaucoup de suite dans les idées.

Il continué à la nouvelle société le concours qu'il avait prêté à la première société.

Mais je n'ai jamais eu aucun traité avec lui.

D. Alors comment se fait-il que vous lui ayez versé 1 million ? — Il vous a rendu ?

R. Il le fallait bien, toute émission compte certains frais de courtage.

D. Vous avez déjà dit cela.

R. (avec vivacité). Mais c'est utile à ma défense (Murmures approbatifs).

Les grands établissements financiers

Certains établissements de crédit, comme la Société générale et le Crédit lyonnais, viennent nous trouver et nous disent : Voici la part que je veux, il faut passer par là.

Le syndicate se constituait et un certain nombre de banquiers demandaient à faire partie du syndicat. C'est ainsi que M. de Reinach a fait valoir les titres considérables qu'il avait offert deux millions, comment le prêt-t-il trois deux à cinq, je m'en explique plus tard (Mouvement prolongé).

D. Quand on compare la commission touchée par une maison comme le Crédit Lyonnais de trois cinq millions du baron de Reinach qu'étonne de l'énormité des avantages qu'on lui fait.

R. Mais le Crédit lyonnais a touché plusieurs millions. Quant à M. de Reinach il n'a pas touché seulement pour les nécessités de l'entreprise.

D. Expliquez-vous.

R. J'ai offert deux millions à M. de Reinach. Il m'en fait bien davantage, m'a-t-il dit, six ou douze ; j'en ai besoin pour Corneliss Herz qui me presse.

J'ai répondu : Mais cela ne regarde pas la compagnie.

M. de Reinach entra dans un désespoir si vif que je lui dis : « Je ne vous y prête pas ; ce n'est pas mon part. Quand il vous aura pris dans mon bilan, vous demanderez votre paiement et votre chemise (Rires) et comme il est de bon ton de ne pas payer ses vous allez dans la coutume d'Adam, de la fin du 19e siècle, je vous rendrai sur le trottoir (Hilarité prolongée).

M. de Freycinet

Je n'ai pas revu M. de Reinach pendant quelques jours, puis j'ai reçu la visite d'un officier d'ordon-

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 7

TANTE BERGUSE

Maintenant, partout la main de l'homme portait la désolation. Les géants, volcans, giclaient de toutes parts. On eut dit un immense carnage, oh, dans un fort de détruire, la hache n'avait pas voulu épargner le souvenir même des siècles écoulés. Je leurs rappelai mieux ainsi, ils embrassaient la Terre généreuse qui leur avait donné la vie autrefois, et qui, chaque année, leur faisait boire sa sève.

Elle ne pouvait plus rien pour eux, et par les grands trous creusés d'où s'échappaient les racines, comme de colossales araignées projetées hors de son sein par des convulsions, elle semblait implorer sur le sort des arbres et sur la cruauté des hommes. Dépouillé de cette parure superbe, le bois apparaissait pauvre et nain. Il ne restait plus de ces branches qui portaient dans l'aun déjà de la nuit, quelques maigres fougères déjà pourries par les gouttes glacées d'automne, des ronces rampantes et des mousses rampantes qui avaient jusque-là caché leur tristesse et dont le jour, tout à coup, dévoilait les ruines et les restes.

Des nids traînaient sur le sol : toute l'école s'en du printemps dernier, depuis les plus grands jusqu'aux plus petits, depuis le merle noir et la pouse jusqu'aux bécasses et aux faucons crécerelles, des plus gros que des colombes; depuis le corbeau au nid rustique et le pie qui protège sa famille par un entassement de branchettes, haut comme une cathédrale, jusqu'aux petits qui, du cerve. Ces ruines d'amours, de chansons, de batailles, de vie aisée, gisaient là, sur les fonds morts, cagnus, pleurétés, ainsi faits, étonnaient aussi des retraites ignorées de bêtes, les trous où s'enfouis ont les bulrieux, les charnières souterraines où les renards emportent leurs proies, le monde vorace des désirs de tous ceux qui le suit récolte et à qui le soleil fait peur.

Julien venait de quitter le bras de Germaine.

Celle-ci rejoint sa mère.

Le jeune homme avise, à quelque cent mètres, des bûcherons et se dirige vers eux. Il a des recommandations à leur faire. Puis il se retrouve auprès de Valérie.

— Je voudrais m'entretenir avec vous, mademoiselle.

Elle répond en souriant :

— Vous m'apprenez cela d'un ton dont on sollicite une audience.

— En vérité je suis très ému.

— Pourquoi donc?

Et elle-même étant délicieusement troublée.

— C'est qu'il s'agit de mon avenir, de ma vie.

Et je puis vous être utile?

— Tout dépend de vous!

— De moi?

Elle s'arrête, une main sur son cœur. Est-ce que ce n'est pas un aveu, cela? Ainsi c'était elle, qui, d'un mot, allait rendre heureux ce brave garçon! En bien! qu'il parle, qu'il l'intéresse! Qu'il ouvre son cœur! et son aveu ne restera pas longtemps sans réponse!

— Parlez, monsieur Grandier!

— Je l'aime, dit-il... mais je ne sais vraiment si je suis aimé. Alors, je me suis dit que personne au monde ne me renseignerait mieux que ne pourrait le faire celle qui l'a élevée, qui a passé toute sa vie auprès d'elle, qui la connaît et partage ses secrets...

Valérie, pâle, regarde le jeune homme avec effarement.

— Et avant de me risquer à lui déclarer mon amour, avant d'en causer avec M. de Lespérat, j'ai résolu que je ferai mieux peut-être de m'adresser à vous, mademoiselle Valérie...

— Mais, de qui parlez vous donc?

— Et de qui parlerais-je, si ce n'est de Germaine?

Cela voulait dire : « De qui parlerais-je? Est-ce que auprès de Germaine une autre femme existe? Auriez-vous espéré, par hasard? Vous vous croyez donc jolie, faite pour aimer, être adorée, pour donner le bonheur! Quelle illusion!»

— Ah! oui, dit-elle, très faible, Germaine, c'est vrai!

— Qu'avez-vous, mademoiselle?

Elle trébuche, tombe dans les ronces. Ses jambes molles ne la portaient plus. Et dans sa tête un grand vide.

(C'est ce soleil couchant qui m'éblouit. Elle avait lâché le bras du jeune homme. Elle aurait bien voulu ne plus rien entendre, rentrer vite au château. Mais le château était loin encore. Et ne soupçonnant pas la douleur de la jeune fille, il reprit :

— Voulez-vous être bonne, mademoiselle Valérie? Un mot de vous à Germaine et elle répondra, elle vous montrera le fond de son cœur. Et si elle hésite, ah! si elle hésite surtout, puis-je compter que vous plaiderez mon cause auprès d'elle?... S'être n'est pas bien sûre de m'aimer, vous lui direz que je lui serai dévoué, que je me montrerai si attentif à ses moindres désirs, qu'elle n'aimera sans doute pas mieux quitter son cœur et son bonheur entre vos mains, mademoiselle.

Et c'était elle qui s'était chargée d'une parcille besogne! Et ce mot de vous : « Germaine est elle affaires lui-même? Elle refusera, par exemple! Non, non, c'était assez déjà de souffrir, elle ne pourrait point l'arme qui est devant indécis que ne pourrait le faire celle qui l'a élevée, qui a passé toute sa vie auprès d'elle, qui la connaît et partage ses secrets...

Valérie, pâle, regarde le jeune homme avec effarement.

Qu'est-ce qui l'avait attirée vers Germaine, et non vers la pauvre tante? L'une était donc plus jolie que l'autre?... Mais non, elles sont toutes jolies. Valérie se savait très belle! Et elle était plus femme, plus grande, avec des épaules superbes, et dans la démarche, une grâce souveraine, la grâce naturelle qui ne cherche ni à plaire, ni à attirer les regards. Tandis que Germaine, jolie, certes, tenait encore de l'enfant, dans sa délicatesse un peu mièvre. Est-ce donc cela qui avait séduit Julien? Sans doute!

Et-ce que Germaine aux autres femme existe? Auriez-vous espéré, par hasard? Vous vous croyez donc jolie, faite pour aimer, être adorée, pour donner le bonheur! Quelle illusion!»

— Ah! oui, dit-elle, très faible, Germaine, c'est vrai!

— Qu'avez-vous, mademoiselle?

Elle trébuche, tombe dans les ronces. Ses jambes molles ne la portaient plus. Et dans sa tête un grand vide.

(C'est ce soleil couchant qui m'éblouit. Elle avait lâché le bras du jeune homme. Elle aurait bien voulu ne plus rien entendre, rentrer vite au château. Mais le château était loin encore. Et ne soupçonnant pas la douleur de la jeune fille, il reprit :

— Voulez-vous être bonne, mademoiselle Valérie? Un mot de vous à Germaine et elle répondra, elle vous montrera le fond de son cœur. Et si elle hésite, ah! si elle hésite surtout, puis-je compter que vous plaiderez mon cause auprès d'elle?... S'être n'est pas bien sûre de m'aimer, vous lui direz que je lui serai dévoué, que je me montrerai si attentif à ses moindres désirs, qu'elle n'aimera sans doute pas mieux quitter son cœur et son bonheur entre vos mains, mademoiselle.

Et c'était elle qui s'était chargée d'une parcille besogne! Et ce mot de vous : « Germaine est elle affaires lui-même? Elle refusera, par exemple! Non, non, c'était assez déjà de souffrir, elle ne pourrait point l'arme qui est devant indécis que ne pourrait le faire celle qui l'a élevée, qui a passé toute sa vie auprès d'elle, qui la connaît et partage ses secrets...

Valérie, pâle, regarde le jeune homme avec effarement.

— Et avant de me risquer à lui déclarer mon amour, avant d'en causer avec M. de Lespérat, j'ai résolu que je ferai mieux peut-être de m'adresser à vous, mademoiselle Valérie...

— Mais, de qui parlez vous donc?

— Et de qui parlerais-je, si ce n'est de Germaine?

Cela voulait dire : « De qui parlerais-je? La tante, silencieuse, comparaît ainsi, tout à la première rancune de cette d'oeuvane. Elle sentit un sanglot qui montait à ses lèvres. Elle se baissa vivement comme pour ramasser une fleurette tardive, de lions à ce soleil inattendu qui tout à coup rechauffait des ténèbres inviolées. Et elle essuya du bout du doigt ses beaux yeux si doux qui voyaient... Et elle se mouillait seulement.

— Vous ne me répondez pas? demandait-il. Quelle est votre pensée? Ont-ce mes la chose pas?... N'aurais-je pas l'espoir d'être aimé?... Pourquoi vous taisez-vous? Pourquoi détournez vous le regard?

Elle se remettait, reprenait du sang-froid. La tante proposait, en fondé-elle-même, le cruel chagrin, pour n'en rien laisser voir.

— Je ne puis, en vérité, monsieur Grandier, vous dire ce que pense ma nièce. Je n'ai rien remarqué, chez elle, qui fût de nature à justifier ou à éloigner vos espérances.

— Ah! je lui suis indifférent?

— Je ne puis vous dire rien et moi jamais n'a été prononcé votre nom...

— Hélas! voilà pourquoi, mademoiselle, dans la crainte d'un refus, je vous supplierai de m'aider pour mon cas.

— Mais, monsieur, je ne puis disposer de la main de Germaine, et je ne veux pas intervenir son cœur... M. de Lespérat (avez-vous-t-il ce mariage? C'est à lui, c'est à Mme de Lespérat que vous devez vous adresser tout d'abord. S'ils consentent, ils vous permettront de la voir et de lui parler. Et peut-être pourrai-je vous aider, si vous vous laissez guider vos sentiments à son égard ou tout au moins ils interrogeront leur fille et vous diront ce qu'elle pense, si elle vous aime et si vous avez chance d'être agréé.

— Ainsi, vous me refusez? J'avais cru que votre affection pour votre nièce était plus grande... Et pourquoi que M. de Lespérat m'imaginais reconnaître en vous? Presque autant d'autorité et de droits sur Mlle de Lespérat qu'un oncle, de tout cela, le baron et la baronne. Elle est un peu votre fille, et c'est vous qui l'avez élevée. Je sais quelle grande affection vous unit. Un mariage qui vous déplaisait, qui ne serait pas accepté par vous, le feriez pourquoi que M. et Mme de Lespérat n'en voudraient pas de leur côté.

Tandis qu'au contraire, si vous approuvez le choix de votre nièce, votre cœur et son mari le ratifieraient également.

Et comme elle se taisait :

— Est-ce donc étrange, mademoiselle, ce que je vous demande pour que vous hésitiez... Est-ce que quelque chose de moi, de mes habitudes, de mon caractère, vous effraye? — Ne vous inquiétez pas, je n'aime pas Germaine?... Ne vous disais-je pas, il y a qu-jques jours, combien sérieusement j'en viangeais le mariage? Et vous paraissiez heureuse de m'entendre parler ainsi... Est-ce que, depuis lors, je vous ai déplu?

Ce souvenir attendrit la tante.

Ah! comme elle s'était trompée, ce soir-là! Quelles illusions elle avait eues! Et comme elle était tombée de haut!

Et son cœur était si plein, qu'en dépit des efforts qu'elle faisait, des larmes, de nouveau, lui vinrent aux yeux. Ses lèvres se contractèrent! Elle se détourna rapidement.

Mais, cette fois, il l'avait vue...

Et il restait troublé, ne comprenant pas.

— Mon Dieu, mademoiselle Valérie, qu'ai-je dit? qu'ai-je fait?... Oh! sans le savoir, je vous ai donné du chagrin...

Puis, tout à coup, passe un lui le pressentiment de la vérité.

Dans l'évènement de l'amour qui l'avait entraînée vers Germaine, il n'était si peu attention à la tante!... A peine a-t-il remarqué qu'elle est belle et désirable entre toutes!...

Il a donc existé en elle, indifférent, en dehors même, au tumulte de son cœur, un cœur de femme! Pour qu'il avait germé, avait grandi cette petite fleur... Et il n'avait rien vu!... Ces longs regards, cérémés de l'âme et non-seuls du corps, qui se reposaient sur ses yeux, à ne les avait pas reçus!... Ces doux sourires, qui souriaient, dans leur mystérieuse entente, de provoquer un sourire, il n'y avait rien répondu!... Et voilà que, maintenant, la vie te éclatait, vibrante, et le trouvait désorienté... Certes, cette fleur évident... Si elle ne sentait, dans la simple annonce de son mariage, une émotion aussi violente, et elle hésitait, de la sorte, à défendre auprès de Germaine la cause de Julien, c'est qu'elle aimait Julien et que la jalousie parlait en elle.

Mon premier mouvement fut de refuser toute entrevue. « Ne me mettez pas en présence de ce monsieur-là ! dis je à M. Fontane ; je ne veux pas le connaître. »

M. Fontane pourrait-il, pour me montrer que son visiteur paraissait bien remplir un mandat : « Le soir même, vous recevrez, me dit-il, d'après mon intermédiaire, une convocation de M. Baihaut qui annoncera le dépôt si les conditions s